



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013

ARRIVÉ LE

26 SEP. 2013

SOUS-PRÉFECTURE DE  
LA TOUR-DU-PIN

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 17 septembre 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Michel BACCONNIER – Isella DE MARCO à Daniel TANNER – Rahma KHADRAOUI à Odile BEDEAU DE L'ÉCOCHERE – Sophie BAUDOUIN à Claude BERENGUER – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO – Grégory COIN à Alain CACALY

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

**DELIB 2013.09.23 11**

**OBJET : Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à enregistrement - SFERACO**

Monsieur David CICALA, conseiller municipal délégué à l'environnement et au cadre de vie, expose aux membres du conseil municipal, que dans le cadre de la demande d'enregistrement présentée par la société SFERACO en vue d'exploiter un entrepôt couvert de matières combustibles, il est nécessaire que la commune émette un avis sur ce dossier inscrit à la nomenclature des installations classées.

Conformément à la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection sur l'environnement, cette demande d'enregistrement en vue d'exploiter sera soumise à consultation du public pendant 4 semaines.

La société SFERACO est spécialisée dans la distribution de robinetterie et de raccords destinés au secteur du bâtiment et de l'industrie.

Le site exploité par la société SFERACO est implanté au 90 rue du Ruisseau, sur la parcelle 50 de la section CK. L'extension du site est prévue sur les parcelles n° 37, 174, 175 et 46 ainsi qu'une partie des parcelles 43 et 39 de la section CK de la commune de Saint Quentin Fallavier.

Le site n'a pas fait l'objet de déclaration à la Préfecture car le stockage de matières combustibles est actuellement inférieur à 500 tonnes.

Le site comprend un bâtiment principal accueillant les cellules de stockage (cellule existante et cellule en projet), les locaux techniques et les bureaux.

La cellule actuelle de stockage fera l'objet de travaux afin de mettre une distance minimale de 22.8 mètres entre les limites de propriété et la zone de stockage. La cellule ainsi agencée aura une surface de 5 994m<sup>2</sup>. Dans l'emprise de l'ancienne cellule seront situés le local de charge et des locaux sociaux. L'ensemble de ces équipements seront situés de l'autre côté des parois coupe-feu par rapport au stockage.

## **1. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES**

La cellule en projet aura une surface d'environ 5 793m<sup>2</sup> comprenant la zone de stockage, une zone de préparation et des bureaux de quai (bureaux de contrôle et de réception).

Le bâtiment comprendra :

- Des bureaux et locaux sociaux,
- Un local de charge d'environ 207m<sup>2</sup>,
- Un local chaufferie d'environ 30m<sup>2</sup>,
- Un local TGBT,
- Un local sprinkler de 75m<sup>2</sup>,
- Une cellule de stockage comprenant une zone de stockage, une zone de préparation et des bureaux de quai.

La hauteur d'acrotère de la cellule existante est à + 14 mètres et pour l'extension à 13.7 mètres.

## **2. CLASSIFICATION A LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES**

Ce dossier entre dans la nomenclature des installations classées soumises à enregistrement et déclaration au titre de la rubrique 1510, gamme des combustibles solides :

- Vannes, raccords métalliques ou plastiques, clapets, accessoires de tuyauterie,
- Entreposage de combustibles : matières plastiques,
- Bois, carton, papier, films plastiques des emballages principalement.

## **3. ETUDE D'IMPACT**

L'étude d'impact souligne que le site d'implantation se situe dans la ZAC de Chesnes Tharabie sur le territoire de la commune de Saint Quentin Fallavier, dans laquelle est autorisée l'implantation des installations classées soumises à autorisation sous réserve de ne constituer aucune nuisance vis-à-vis de l'environnement (*plan de situation + plan du bâtiment ci-joints*).

## **4. ETUDE DE DANGERS**

L'étude de danger réalisée qui met en évidence les risques potentiels liés à l'entreprise ainsi que les moyens mis en œuvre afin de les prévenir (mesures compensatoires), fait apparaître que les risques principaux sur ce site d'activités sont l'incendie (au niveau des zones de stockage) et l'explosion (au niveau de la chaufferie gaz et du local de charge) :

### **a. Mesures compensatoires mises en œuvre afin de limiter ou de supprimer les principaux risques potentiels sur l'environnement :**

- Les deux cellules (existante + extension) seront divisées en cantons de désenfumage,
- Les cellules de stockage, les locaux techniques et les bureaux à proximité du stockage seront équipés d'un système de détection incendie distinct du système d'extinction automatique,
- Les bureaux seront équipés d'une détection automatique d'incendie de type détection de fumée,
- Protection incendie par réseau d'extinction automatique. Système mixte ESFR et traditionnel avec plus de 3000 têtes, 2 réserves d'eau et 2 groupes motopompe diesel,
- Des extincteurs seront répartis à l'intérieur du bâtiment et positionnés en fonction des risques,

- Des RIA seront situés dans les cellules de stockage,
- Les 3 cuves de gasoil d'une capacité unitaire de 200 litres sont des cuves aériennes sur rétention,
- Le local de charge est séparé de la zone de stockage par des murs béton REI 120 et une porte EI2 120C,
- A l'extérieur de la chaufferie, sont installés une vanne sur la canalisation d'alimentation des brûleurs, un coupe-circuit arrêtant le fonctionnement de la chaudière, une alarme sonore et visuelle en cas de mauvais fonctionnement des brûleurs,
- L'ensemble des eaux pluviales sont dirigées vers le bassin de rétention du site (après passage par un séparateur d'hydrocarbures). Ce réseau rejoint ensuite le réseau de la commune,

En cas d'une mise à l'arrêt sans réutilisation du site, la société SFERACO adressera au Préfet une notification de mise à l'arrêt de l'installation dans un délai de 3 mois avant la cessation.

Cette notification indiquera les mesures prises ou prévues pour assurer la mise en sécurité du site dès son arrêt :

- Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets,
- Interdiction ou limitation d'accès au site,
- Suspension des risques d'incendie et d'explosion,
- Surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

b. Moyens d'intervention internes

Des consignes d'exploitation seront mises en place afin que l'ensemble du personnel soit informé. L'exploitant s'assurera que les équipements collectifs et de sécurité sont contrôlés par des organismes qualifiés. Il s'assurera également que ses équipements de travail soient contrôlés.

Le site sera équipé d'une télésurveillance avec report d'alarme à l'exploitant.

c. Moyens d'intervention externes

En cas de sinistre, le centre de secours le plus proche susceptible d'intervenir sur le site est celui de Saint Quentin Fallavier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **EMET un avis favorable à la demande d'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt couvert de matières combustibles présentée par la société SFERACO, sous réserve de la prise en compte des prescriptions préfectorales relatives à ce type d'installations classées et à la mise en œuvre des mesures compensatoires figurant dans l'étude d'impact et de dangers.**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 24 septembre 2013.  
Publication et transmission en sous-préfecture le


  
Le Maire,  
Michel BACCONNIER

